

SOUDAN
SYSTÈME DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE TRANSPORT AÉRIEN (SATAPS)



Domaine	Mesure	Référence
Allègement des restrictions	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	
	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	Le Soudan a révisé tous les accords bilatéraux sur les services aériens qu'il a conclus pour s'assurer que ces derniers accordent aux transporteurs aériens africains plus de souplesse pour ce qui est des droits de trafic, de la capacité et de la fréquence, en conformité avec les objectifs et les buts de la Décision de Yamoussoukro.
Fret	Économies opérationnelles/gains d'efficacité pour les parties prenantes. Renforcement de la viabilité des exploitants.	Le Soudan appuie pleinement la déclaration sur le développement du fret aérien en Afrique, et il la met en œuvre actuellement dans la nouvelle politique sur le transport aérien.
Redevances	Renforcement de la viabilité des exploitants	Le Soudan a pris les mesures nécessaires pour préserver les principes de l'OACI sur le mécanisme et l'application des redevances d'usage.
Concurrence	Convergence en matière de réglementation	
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	Le Soudan suit les orientations de l'OACI pour ce qui est des accords sur les services aériens et des règles nationales ou régionales portant sur la concurrence, et il prend dûment en compte les préoccupations des autres États quant à l'application au transport aérien international des lois ou des politiques nationales en matière de concurrence, notamment dans le contexte de l'approbation d'alliances et de fusions.
	Convergence en matière de réglementation	
Renforcement de la connectivité pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en	Appui politique au transport aérien	
	Appui politique au transport aérien	Pris en compte
Protection des consommateurs	Satisfaction des usagers/prévisibilité pour les exploitants	
	Convergence en matière de réglementation	Le Soudan a pris les mesures internes requises pour ratifier la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (Convention de Montréal de 1999) ; la question fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale, mais elle devrait entrer en vigueur au début de 2016.
	Satisfaction des usagers/prévisibilité pour les exploitants. Convergence en matière de réglementation.	Le Soudan a rédigé récemment de nouveaux règlements sur les droits des passagers et la protection des consommateurs ; les nouveaux règlements mettent en œuvre les principes de base de l'OACI sur la protection des consommateurs et les règlements de l'Union africaine sur la protection des usagers.
Coopération dans toute la chaîne de valeur	Économies opérationnelles/gains d'efficacité. Appui politique au transport aérien.	Le Soudan a mis en place de nouveaux canaux de coopération avec toutes les parties prenantes du transport aérien par le biais du site web de l'autorité de l'aviation civile du Soudan : www.scaa.gov.sd
Données et analyses	Amélioration de la portée des actions des parties prenantes et de l'OACI pour répondre aux besoins des États africains. Élaboration de politiques en connaissance de cause. Mise en œuvre du cadre de la Décision de Yamoussoukro. Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	
	Élaboration de politiques en connaissance de cause. Financement en vue de supprimer les contraintes en matière de capacité. Avantages retirés par les États africains de l'optimisation du potentiel économique offert par la mise en œuvre du cadre de la Décision de Yamoussoukro. Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité pour les parties prenantes.	
Renouvellement du parc aérien	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	Par l'entremise de l'autorité constitutionnelle compétente, le Soudan a fait le premier pas dans le processus législatif en vue de la ratification complète de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles signée par le Soudan en 2001.
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	
Développement de l'infrastructure	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	Du fait qu'elles attirent des capitaux publics et privés, les règles et politiques actuelles du Soudan en matière d'investissement jouent un rôle décisif dans le financement de l'infrastructure de transport aérien.
	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	
	Appui politique au transport aérien	
Libéralisation de l'accès aux marchés	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	
	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	Le Soudan a révisé tous les accords bilatéraux sur les services aériens qu'il a conclus pour s'assurer que ces derniers accordent aux transporteurs aériens africains plus de souplesse pour ce qui est des droits de trafic, de la capacité et de la fréquence, en conformité avec les objectifs et les buts de la Décision de Yamoussoukro.
	Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	Le Soudan a incorporé le cadre réglementaire de la Décision de Yamoussoukro dans sa politique sur le transport aérien, et il en a tenu compte dans sa stratégie à long terme pour l'aviation civile. Le Soudan achève actuellement le processus interne pour obtenir l'approbation gouvernementale lui permettant de se joindre au marché unique de transport aérien en Afrique.

Sécurité	Renforcement de la viabilité des exploitants	
	Renforcement de la viabilité des exploitants	
Sûreté et facilitation	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité	
	Satisfaction des usagers/prévisibilité pour les exploitants. Augmentation de la connectivité. Croissance du PIB et des emplois.	Le Soudan a mis en œuvre dans le NASP et dans la Stratégie ICAO TRIP les prescriptions en matière de sûreté et la gestion du risque.
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité pour les parties prenantes. Renforcement de la viabilité des exploitants.	
Imposition	Renforcement de la viabilité des exploitants	Aucune forme de taxes discriminatoires n'est imposée en particulier à l'industrie du transport aérien.
	Renforcement de la viabilité des exploitants	L'AAC du Soudan a pris les devants pour informer les autorités compétentes sur la Politique de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international (Doc 8632).
	Appui politique au transport aérien	
Formation	Économies opérationnelles/gains d'efficacité. Appui politique au transport aérien	
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité. Appui politique au transport aérien	Le Soudan appuie pleinement l'initiative de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) sur le Fonds de développement des ressources humaines (HRDF).
	Économies opérationnelles/gains d'efficacité. Appui politique au transport aérien	